

INFIRMIER(E) DE BLOC OPERATOIRE

1) Missions :

Les missions de l'infirmier de bloc opératoire sont :

- La gestion des risques liés à l'activité et à l'environnement opératoire,
- La coordination de la check List de l'HAS en chirurgie et pour les examens endoscopiques
- La prise en charge du patient dans la continuité de la démarche de soins en participant à son confort, à sa sécurité physique, physiologique, psychologique, et en apportant des soins relationnels, des soins d'hygiène et des soins techniques de qualité répondant à ses besoins.
- L'organisation et la coordination des soins infirmiers en salle d'intervention,
- La gestion de la traçabilité des activités de bloc,
- La participation à l'élaboration, à l'application et au contrôle des procédures de désinfection et de stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables, visant à la prévention des infections nosocomiales au bloc.
- L'encadrement des étudiants et des nouveaux arrivants (tutorat)
- L'inscription dans la démarche qualité mise en place au bloc opératoire depuis 2001 : charte du bloc, procédures organisationnelles
- De connaître le fonctionnement organisationnel du bloc, des tâches spécifiques des responsables afin de pallier aux absences pour assurer la continuité des soins.
- En per-opératoire, il exerce les activités d'aide opératoire-instrumentiste.

2) Actions liées à ces missions :

a. Actions liées à la gestion des risques :

- Maîtrise et prévention des dysfonctionnements électriques, pneumatiques, fluides et gaz
- connaître les fiches techniques des différents appareils
- S'assurer de la maintenance préventive (calendrier prévisionnel) et archivage
- Etre capable de trouver des solutions dans l'urgence, pour pallier aux défaillances techniques
- Repérer les éventuels dysfonctionnements et transmissions orales et écrites
- Commande, contrôle de matériels spécifiques aux interventions.
- Contrôle des instrumentations en stérilisation (si besoin de renfort en stérilisation dans le cadre des absences de l'IBODE de la stérilisation):
 - o contrôle qualitatif
 - o contrôle fonctionnel lors de la reconstitution des boites
 - o contrôle quantitatif
 - o traçabilité afférente selon les protocoles de PUI.
- Contrôle des instrumentations, implants, des Dispositifs médicaux stériles (DMS), dispositifs médicaux (DM) :
 - o conformité des commandes et des bordereaux de livraisons
 - o conformité du matériel par rapport à une intervention donnée : implants, ancillaire et côté correspondant
 - o intégrité
 - o fonctionnalité
 - o compatibilité avec les procédures de stérilisation
 - o Prévention des infections nosocomiales

- Intégrité des DMS et DM
 - o Surveillance des dates de péremption
 - o Connaissance et application des protocoles d'hygiène environnementale et de l'opéré
 - o Enquêtes diverses : prévalence, infection du site opératoire
- Connaissance et application des procédures de circulation
 - o Du personnel
 - o Du patient
 - o Des déchets
 - o Du linge
 - o Du matériel (DM, DMS)
- Connaissance et prévention des risques liés à l'installation de l'opéré (point d'appuis, prévention des chutes...)
- Connaissance et application des procédures en liens avec la maîtrise des accidents et des risques liés au travail (AES, port de gants, élimination des déchets, tenue vestimentaire et risques ionisants)

b. Actions liées à la prise en charge du patient en lien avec la prévention des infections nosocomiales

- Connaissance des procédures de la préparation de l'opéré (identité, accueil, hygiène..) et autres procédures d'hygiène
- Respect de la confidentialité de l'identité du patient et de son intervention dans l'enceinte même du bloc opératoire.
- Respect de la pudeur des opérés
- Etablir une communication efficace et adaptée afin de mettre en confiance, réconforter, et pallier à l'angoisse de l'intervention
- Organisation et coordination des soins infirmiers spécifiques à l'intervention, en veillant à répondre aux critères de sécurité physique et physiologique, avec l'infirmier aide opératoire ou/et instrumentiste, l'équipe d'anesthésie et les praticiens, au regard des modes opératoires des fiches techniques d'intervention
- Transmission orales et par écrites des informations susceptibles de participer à la prise en charge globale du patient.

c. Actions liées à la traçabilité

- Tracer les activités de soins au regard des obligations et du dossier patient :
 - o Dossier de l'opéré avec renseignement impératif de la Check List de l'HAS selon la procédure en cours,
 - o traçabilité de stérilisation,
 - o feuille d'implants posés,
 - o contrôle de la traçabilité des endoscopes en relation avec la clinique,
 - o saisir les indicateurs d'activité de bloc sur les formulaires dédiés sur CROSSWAY,
 - o registre de bloc (identité patient/libellé de l'intervention/ K op/ prélèvements/ personnes présentes...
- Traçabilité des prélèvements :
 - o cahiers de bactériologie et anatomopathologie
 - o prélèvement banque d'os
 - o registre des pièces anatomiques
- Traçabilité diverse : départ de matériel en réparation et retour en collaboration avec le service biomédicale

d. Actions liées à l'encadrement

- Désignation d'un tuteur
- Etablir des objectifs et à terme échu les évaluer

3) Actions liées à la démarche qualité mise en place au bloc

En réponse aux recommandations de l'ANAES et dans le cadre de l'amélioration des pratiques, l'infirmier de bloc opératoire doit s'inscrire dans une démarche participative à la recherche d'informations, de travaux d'équipe, à l'élaboration de protocoles, fiches techniques, au respect de la charte du bloc opératoire et des procédures organisationnelles.

4) Actions liées à la continuité des soins

- connaître le fonctionnement organisationnel
- connaître les tâches spécifiques des responsables pour les remplacements éventuels
- prendre des astreintes
- assurer des transmissions sur le cahier de bord, afin de diffuser à tous, l'information.

5) Liens hiérarchiques et fonctionnels :

a. Liaisons hiérarchique ou rattachement hiérarchique :

cadre de santé du bloc opératoire et anesthésie

b. Liaisons fonctionnelles internes à l'unité :

L'équipe médicale des médecins praticiens et anesthésistes,

L'équipe paramédicale des IADE, autres infirmiers de bloc, et AS

L'équipe de stérilisation (cadre et agents), préparatrice référente de la Pharmacie

6) Horaires

Semaine : 8h00 à 18h00 Astreinte semaine 8h00 à 18h00 puis astreinte à domicile (à 20 minutes) jusqu'au lendemain 8h00
Astreinte Week-end : samedi 8h00 à 18h00 puis astreinte à domicile (à 20 minutes) dimanche astreinte à domicile (à 20 minutes) jusqu'au lendemain 8h00

7) Diplôme(s) et formation(s) :

Diplôme d'état d'infirmier

Diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire

8) Référentiels :

Décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire

Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers

Décret n°2002-194 du 11 février 2002 modifiant le décret 93-345 du 15 mars 93, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier,

Arrêté du 12 mars 2015 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'IBO

Arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au DE d'infirmier de bloc opératoire

Décret n°93-221 du 16 février 1993 relatif aux règles professionnelles des infirmiers et infirmières,



CENTRE HOSPITALIER
D'ARCACHON

FICHE DE POSTE

Décret du 29 juillet 2004 du code de la santé publique
Article 4311-11 du Code de Santé Publique de la profession IBODE

Contact et renseignements

Secrétariat de la direction des ressources humaines : 05 57 52 90 22 – recrutement@ch-arcachon.fr